



Edité le : 08/04/2024

Rapport d'analyse Page 1 / 3

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT  
BERENICE RIVIERE

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE  
BP 15  
34150 GIGNAC

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).  
Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

Identification dossier :	LSE24-46501	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Identification échantillon :	<b>LSE2404-27361-1</b>	N° Prélèvement :	00310841
N° Analyse :	00312624	Nature:	Eau à la production
Point de Surveillance :	RESERVOIR DE ST ANDRE	Code PSV :	0000001177
Localisation exacte :	DEPART DISTRIBUTION		
Dept et commune :	<b>34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS</b>		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6538740800	Y :	3,5187746500
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	P1
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	STATION DU PONT	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 03/04/2024 à 09h31 Réception au laboratoire le 03/04/2024 à 14h51 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	001044
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 03/04/2024 à 14h51

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
------------------------	-----------	--------	----------	--------	----	--------------------	-----------------------	--------

.../...

Édité le : 08/04/2024

Identification échantillon : LSE2404-27361-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
<b>Mesures sur le terrain</b>								
Température de l'eau	11P1@	13.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
pH sur le terrain	11P1@	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11P1@	0.75	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	11P1@	0.76	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore	11P1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.06		
<b>Analyses microbiologiques</b>								
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11P1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11P1@	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1		0 #
Escherichia coli (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1		0 #
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>								
Aspect de l'eau	11P1@	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	11P1@	Chlore	-	Méthode qualitative				
Saveur	11P1@	Chlore	-	Méthode qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		#
Couleur	11P1@	0	-	Qualitative				
Turbidité	11P1@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10		2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>								
<b>Analyses physicochimiques de base</b>								
Conductivité électrique brute à 25°C	11P1@	387	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50	200	1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	11P1@	18.25	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
TH (Titre Hydrotimétrique)	11P1@	20.48	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06		#
Carbone organique total (COT)	11P1@	0.69	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2		2 #
<b>Cations</b>								
Calcium dissous	11P1@	63.0	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1		#
Magnésium dissous	11P1@	11.5	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05		#
Ammonium	11P1@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05		0.10 #
<b>Anions</b>								
Chlorures	11P1@	7.8	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.1		250 #
Sulfates	11P1@	13	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.2		250 #
Nitrates	11P1@	3.6	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50	#

Édité le : 08/04/2024

Identification échantillon : LSE2404-27361-1

Destinataire : COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Nitrites	11P1@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.02	0.10		#
<b>Métaux</b>									
Manganèse total	11MNTOT	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10		50	#

11P1@ ANALYSE (P1) EAU A LA PRODUCTION (ARS11-2020)

11MNTOT MANGANESE TOTAL (ARS11-2020)

11BSIR ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Didier BLANCHON  
Responsable de Laboratoire

